

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 20 MAI 2025

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 Mai 2025

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Ville de Sochaux s'est réuni Mardi 20 Mai 2025 à 18 heures 00, en son lieu habituel de séance, Salle du Conseil Municipal, au 2^{ème} étage de la Cité Administrative, sous la Présidence de Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT, Maire.

La convocation établie le 14 Mai 2025 a été adressée le 14 Mai 2025.

Etaient présents :

M. Albert MATOCQ-GRABOT (Maire), M. Thierry MERCIER, Mme Sylviane SCHULLER, M. Claude LIEBUNDGUTH, M. Dominique FATON, M. Dominique MARTIN, M. Patrick BONNET, Mme Martine MUNIER, M. André CRAMOTTE, Mme Pascale LAMARRE, M. Jean-Pierre ISELIN, Mme Christiane PETER, M. Olivier BOCAHUT, Mme Myriam BEL, Mme Jacqueline CONTIN, M. Jacques BRANDT, Mme Pascaline PICARD, Mme Isabelle CABURET

Avaient donné pouvoir :

Mme Maria HAC donne pouvoir à M. Dominique FATON, Mme Pascale MERCIER donne pouvoir à M. Thierry MERCIER, M. Daniel RACAUD donne pouvoir à M. André CRAMOTTE, Mme Selja BUCAN donne pouvoir à M. Dominique MARTIN, Mme Sixtine PAPILLON donne pouvoir à Mme Sylviane SCHULLER, Mme Rose CICCONE donne pouvoir à M. Jacques BRANDT

Etait absent excusé :

M. Olivier NUTA

Etaient absents :

M. Nicolas KILKA, M. Sophiane LIMANE

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

Election du secrétaire de séance
Approbation des procès-verbaux du 25 Mars 2025 et du 10 Avril 2025

URBANISME

Vente de la parcelle cadastrée AH 380 situé sur le site de Stellantis à la SPL Territoire 25

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs
Mise en place du RIFSEEP - Agents de Police Municipale - Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (I.S.F.E.)

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE

Avenant de prolongation FRANCAS
Renouvellement de la convention entre la Commune de Sochaux et le Département du Doubs pour les bibliothèques

1 - Election du secrétaire de séance

M. le MAIRE propose la candidature de Martine MUNIER, laquelle est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Mme MUNIER fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

2 - Approbation des procès-verbaux des 25 Mars 2025 et 10 Avril 2025

M. le MAIRE propose à l'assemblée l'approbation des procès-verbaux des 25 Mars 2025 et 10 Avril 2025.

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont approuvés par 20 voix Pour et 4 Abstentions.

3 - Vente de la parcelle cadastrée AH 380 situé sur le site de STELLANTIS à la SPL TERRITOIRE 25

Mme FATON expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 55 du Conseil Municipal du 3 Décembre 2024 concernant la régularisation foncière PSA Sud, désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AH 380 sur le site de Stellantis ;

Vu l'avis des domaines en date du 10 Octobre 2024 ;

Une incohérence cadastrale a été mis à jour dans le cadre du dossier PSA Sud.

En effet, un terrain non cadastré se trouvait au sein du site de Stellantis, à cheval sur les communes d'Exincourt et Sochaux.

La parcelle d'une superficie de 218 m² a été cadastrée AH 380 selon le document d'arpentage du cabinet Clerget en date du 7 Juillet 2024.

Lors du Conseil Municipal du 3 Décembre 2024, la Commune de Sochaux a procédé à la désaffectation et prononcer le déclassement de ladite parcelle du domaine public, afin de l'intégrer dans le domaine privé communal.

Dans le cadre de l'opération d'ensemble, il est désormais proposé de céder ce terrain à la SPL Territoire 25 (aménageur) pour un montant symbolique d'1 €uros, laquelle le rétrocédera ensuite à la société CASTIGNAC.

La rédaction de l'acte est confié au notaire de SPL T25, Maître ADAM-PFEIFFER à Montbéliard.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le MAIRE à :

- Vendre la parcelle cadastrée AH 380 à la SPL Territoire 25 à l'euro symbolique
- Signer tout acte qui interviendra et toute pièce utile se rapportant à ladite vente (compromis, acte de vente)

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Mme CONTIN demande quel est le projet porté par la société CASTIGNAC.

M. le MAIRE précise qu'il s'agit d'une société qui a acquis auprès de PMA les 40 hectares situés sur le site de STELLANTIS. Leur projet est de diviser ce terrain en lots de 10 000 m², destinés à la vente. Ces parcelles accueilleront notamment des activités dans le domaine de la logistique.

M. BRANDT demande la raison qui justifie la cession de cette parcelle à l'euro symbolique. Elle correspond à une surface pouvant être vendue.

M. le MAIRE explique que la parcelle est de petite superficie et qu'elle ne présente aucun usage ni intérêt pour la collectivité.

Vote :	Pour :	20
	Contre :	4 (Mme CONTIN – M. BRANDT + pouvoir Mme CICCONE– Mme PICARD)
	Abstentions :	0

Avis du Conseil : Favorable.

M. le MAIRE propose que l'ordre du jour soit modifié dans la partie « Ressources Humaines » en raison de l'absence d'avis du Comité Technique (la réunion ayant été reportée en raison du problème d'acheminement postal).

4 - Modification du tableau des effectifs

M. le MAIRE expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 :

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 15 mai 2025 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Pour donner suite à la réussite au concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale de Madame J. B. ;

La **création** du poste suivant au 1^{er} juin 2025 :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale

M. le MAIRE rappelle que l'ordre du jour concernant le point "Ressources Humaines" est modifié. Seule la partie concernant la création du poste d'auxiliaire de puériculture sera traitée et votée, en raison de l'annulation du Comité Technique.

Mme HUMBERT précise qu'il s'agit de la réussite au concours d'un agent titulaire occupant depuis de nombreuses années un poste d'agent technique. Il s'agit d'une reconnaissance de son travail. Elle revient également sur les propos de M. le MAIRE concernant le retrait des fermetures de postes de l'ordre du jour. En effet, l'avis du Comité Technique est obligatoire. Bien que les délais de convocation aient été respectés, des retards d'acheminement des courriers par la Poste ont empêché les représentants du personnel de recevoir les documents dans les délais. Ceux-ci ont donc informé qu'ils ne seraient pas présents, en raison de la réception tardive des documents intervenue seulement le lundi.

Mme CONTIN demande confirmation que seule la création de poste sera soumise au vote, et que l'examen de la seconde partie du tableau des effectifs sera reporté au conseil municipal de juillet.

M. le MAIRE confirme.

Vote :	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Avis du Conseil : Favorable.

5 - Mise en place du RIFSEEP – Agents de Police Municipale – Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE)

M. le MAIRE informe que ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à l'ordre du jour d'un conseil municipal ultérieur.

5 – Avenant de prolongation FRANCAS

M. MERCIER expose :

Considérant la délibération N° 2019.00005 du 14 mars 2019 actant pour 3 ans la convention de partenariat avec l'association des FRANCAS du DOUBS ;

Considérant la délibération N° 2019.00005 du 14 mars 2019 actant pour 3 ans la convention de partenariat avec l'association des FRANCAS du DOUBS

Considérant la délibération N° 2024.00037 du 25.06.2024 actant un avenant n° 4, arrivé à son terme le 31 juillet 2025

Considérant la nécessité de continuité de service jusqu'au 31 Juillet 2026 ;

Il convient de ratifier un avenant prolongeant la convention initiale jusqu'au 31 juillet 2026.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le MAIRE à signer cet avenant.

Mme CONTIN souligne qu'il s'agit d'une prolongation mais demande des précisions sur le marché public qui devait être lancé et ouvert.

M. le MAIRE répond qu'il s'agit d'un renouvellement.

Mme CONTIN rappelle que lors du conseil de fin d'année, il avait été question de la mise en place d'un marché public. Elle demande si une commission a été réunie à ce sujet.

M. MERCIER ajoute que les FRANCAS sont les plus intéressants.

Mme HUMBERT apporte des précisions. La collectivité a effectivement lancé un marché public l'an dernier concernant les activités périscolaires et extrascolaires. Toutefois, ce marché a été déclaré infructueux, car les deux offres reçues dépassaient largement les budgets alloués. Par ailleurs, les effectifs servant de base à l'élaboration du cahier des charges ont connu d'importantes fluctuations. Il a été observé une forte hausse des inscriptions à la restauration scolaire, tandis que la fréquentation des accueils périscolaires a diminué. Actuellement, en raison des fermetures de classes et de l'incertitude quant aux prévisions d'effectifs, la collectivité rencontre des difficultés pour calibrer les seuils mini maxi nécessaires pour relancer un marché. La collectivité y retravaille, mais elle attend également les retours de fin d'année scolaire, en lien avec les enseignants, pour affiner les projections d'effectifs à la rentrée. Dans tous les cas, un nouveau marché public reste une nécessité et une obligation réglementaire.

Mme CABURET demande si les effectifs seront les mêmes pour l'année prochaine.

M. le MAIRE répond que les effectifs ne sont pas encore connus. Selon l'inspecteur de l'Education Nationale, une légère diminution est à prévoir. La Collectivité s'adaptera en fonction de la situation réelle.

Vote :	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Avis du Conseil : Favorable.

6 – Renouvellement de la convention entre la Commune de Sochaux et le Département du Doubs pour les bibliothèques

Mme SCHULLER expose :

Les bibliothèques publiques, créées et financées par les communes, ont pour mission principale de mettre à disposition de tous les publics des ressources et services documentaires couvrant une large diversité de supports et de médias. Elles répondent ainsi aux besoins des publics en matière d'éducation, d'accès à l'information, de formation continue et de développement culturel.

Pour assurer pleinement leur mission, ces établissements doivent bénéficier de ressources suffisantes et pérennes, non seulement au moment de leur création mais également tout au long de leur fonctionnement. Ce soutien est indispensable pour garantir la qualité, la continuité et l'adaptation des services proposés à l'évolution des attentes de la population.

À l'échelle départementale, l'ensemble des bibliothèques communales constitue un réseau cohérent et structuré autour d'un objectif commun : la promotion de la lecture publique. Ce réseau est accompagné par le Conseil Départemental du Doubs à travers la Médiathèque départementale, qui joue un rôle essentiel d'animation, de conseil, de mutualisation et de soutien logistique, technique et documentaire.

Conformément à sa politique de solidarité territoriale et de cohésion sociale, le Département propose aux communes un partenariat formalisé par convention. Ce partenariat vise à soutenir le développement et le bon fonctionnement des bibliothèques, notamment par le prêt de documents, la mise à disposition d'outils et de ressources, l'appui à l'organisation d'actions culturelles, et la formation des personnels.

Dans ce contexte, il est proposé de renouveler la convention signée en 2017 entre la Commune de Sochaux et le Département du Doubs, afin de poursuivre cette collaboration en faveur de la lecture publique et de l'accès à la culture pour tous.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le MAIRE à signer cette nouvelle convention avec le Conseil Départemental.

Mme SCHULLER ajoute que depuis la gratuité, 19 jeunes Sochaliens, 3 jeunes résidant hors commune, 20 adultes Sochaliens et 8 adultes extérieurs se sont inscrits

Vote : Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Avis du Conseil : Favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h23.



Le Maire
Conseiller Départemental du Doubs
Conseiller Délégué à PMA

Albert MATOCQ-GRABOT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a surname that is partially obscured by the flourish.